



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles

www.plantasante.fr

AROMATHÉRAPIE INTENSIVE (I-IV)

Contrat de formation professionnelle

Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'Ecole Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

2. L'apprenant :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
E-mail	
Téléphone	



Les objectifs

Cette formation professionnelle s'articule en plusieurs modules qui visent à vous faire acquérir des connaissances et des savoir-faire pratiques, tout en développant un savoir-être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- Être capable de conseiller et/ou vendre :
 - o plantes médicinales aromatiques
 - o huiles essentielles en vente libre,
 - o hydrolats
 - o compléments alimentaires
 - o ou produits cosmétiques à base d'huiles essentielles ou de plantes médicinales aromatiques.
- Connaître et savoir conseiller :
 - o les grandes méthodes d'utilisation selon les voies d'administration et les grands dysfonctionnements du corps humain,
 - o les usages régulateurs émotionnels,
 - o énergétiques,
 - o les méthodes d'olfactothérapie : le cours d'olfactothérapie (aspects psycho-émotionnels et énergétiques) peut être prolongé en option par 2 jours exclusivement consacrés à la pratique selon la méthode Plantasanté.
- Acquérir les grandes notions sur le fonctionnement du corps humain et des grands systèmes physiologiques.
- Comprendre les différentes substances d'origine végétale et leur mode d'action
- Connaître les limites légales de la profession d'aromatologue et les cadres d'exercice.
- Apprendre la prise en charge des clients pour leur suivi en aromatologie.
- Préparer son installation comme aromatologue et/ou pour ceux qui exercent en milieu médico-social, apprendre les protocoles.

Ce cours tient compte à la fois des données actuelles de la science et de la pharmacologie des huiles essentielles, des neurosciences et de données énergétiques modernes.

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

**Dates, durée, effectif de la formation**

- Dates de la formation :
- Niveau I :
 - ☐ du 15 au 17 janvier 2027
- (Merci de préciser votre choix pour le niveau I)
 - ☐ En distanciel
 - ☐ En présentiel

💡 **Option possible :** *En autonomie* (3 jours de vidéos enregistrées) si vous n'êtes pas disponible à ces dates.

Contactez le secrétariat secretariat@plantasante.fr 06.45.33.75.04

- Durée de la formation par stagiaire, nombre de jours, horaires de la formation :
Cette formation est construite en vue d'une montée en compétences optimale, et nous estimons qu'elle représente **376 heures de travail, dont :**
 - **188 heures de formation** incluant :
 - 65,5 heures de formation synchrone dont 43 heures en présentiel et 22,5 heures en distanciel, concernant l'ensemble des sessions de formation.
 - 91 heures de formation asynchrone sur les systèmes physiologiques
 - 31.5 heures de vidéos enregistrées sur les différents modules de formation
 - Un ensemble estimé à **188 heures de travail complémentaire, personnel et/ou en groupe de travail** (le nombre d'heures indiqué mais dépend du niveau de départ et les objectifs visés par chaque apprenant) incluant :
 - Lecture des supports de cours et consultation des vidéos en application de nos conseils ; approfondissements hors cours et dans les groupes de travail entre apprenants que nous incitons à former
 - Exercices pratiques et théoriques sur les thèmes de l'aromathérapie.
 - Entraînement aux cas pratiques hors cours.

💡 **Formation synchrone :** formation avec un.e formateur.trice en direct (en présentiel ou en distanciel [=webinaire en direct])

💡 **Formation asynchrone :** formation à l'aide des supports de cours papier fournis, de vidéos, de ressources accessibles sur la Plateforme Pédagogique, à votre rythme, permettant de vous organiser comme vous le souhaitez.

En cas d'absence, il est important de nous prévenir au préalable.

- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 35 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.



Outils pédagogiques

En fonction de votre formation et de votre choix, (par exemple entre présentiel et distanciel), l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Le support de cours (en format papier) vous sera remis dans la salle de formation, au début de la session ou il sera envoyé à votre domicile si vous participez en distanciel, avant le début de la session de formation, pour que vous puissiez suivre votre formation, dans des conditions se rapprochant au maximum du présentiel.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

<https://www.plantasantecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des QCM, des ressources complémentaires, les accès au « présentiel en direct », l'accès aux Replays, et bien plus encore à découvrir !

De nombreux outils **méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.

Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicité :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Handicap et formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)



Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressées par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.

Formatrices, formateurs et rédacteurs

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des sessions de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- **Christian BUSSE** (intervenant permanent), docteur en pharmacie et en ethnologie, membre fondateur de l'association d'aromathérapie clinique (AFAC pour les milieux médicaux-sociaux).
- **Elisabeth BUSSE** (intervenant permanent), docteur en pharmacie, intervenante en faculté de Pharmacie, praticienne en aromathérapie, diplômée de l'Ecole des plantes de Bailleul.
- **Amandine MEISSE**, infirmière DE en service hospitalier et en EHPAD, naturopathe, phyto-aromathérapeute, conseillère en Fleurs de Bach et réflexologue formée à l'Ecole Plantasanté, praticienne SPA.
- **Catherine MARANZANA**, infirmière DE, aromathérapie clinique hospitalière et médico-social ; aromachologue ; coordinatrice aromathérapie aux Hôpitaux Civils de Colmar.
- **Carole MINKER**, Dr en pharmacie, ancienne titulaire de pharmacie d'officine spécialisée en plantes médicinales et produits naturels, auteur de livres sur les plantes, DU en aromathérapie clinique, DU conseil en nutrition et micronutrition.
- **Muriel EHRHARDT**, infirmière DE en libéral pratiquant l'aromathérapie au quotidien, DU en aromathérapie clinique, certifiée en naturopathe, aromathérapie intensive et conseillère en Fleurs de Bach de l'Ecole Plantasanté.
- **Lise BESSOT**, Dr en pharmacie, certifiée en phyto-aromathérapie de l'Ecole Plantasanté.
- **Nadine ROME**, Naturopathe Phyto-aromathérapeute, préparatrice en pharmacie, ancienne microbiologiste.
- **Eléa HÉBERLÉ**, docteure en biologie moléculaire et cellulaire, formée à la Botanique de terrain à l'école Plantasanté, en cours d'obtention d'un DU de Botanique de terrain, communicante scientifique et ingénieure pédagogique à l'école Plantasanté.
- **Claudia CHABOUTE**, infirmière DE, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Aromathérapeute et Olfactothérapeute.



L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC) et par **Elisabeth BUSSER**, docteur en pharmacie, enseignante en facultés de pharmacie, sciences, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, Fleurs de Bach, et en techniques de préparations à base de plantes y compris pour des ONG.

Lieu de l'action

A distance et/ou lors des stages en présentiel : **Ecole Plantasanté, 31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM** sous réserve de modification du lieu des stages.



Planning pratique de la formation

- Dispenses :
 - **Niveau I** : Vous avez déjà suivi le niveau I, vous suivez/avez suivi le cursus de Naturopathie ou de Phyto-Aromathérapie avec l'École Plantasante ?
 - **Anatomie, physiologie et dysfonctionnements :**
Ce cours en autonomie est fourni sur la plateforme pédagogique, avec polycopié, vidéos et autres compléments dans une présentation vivante qui donne envie de bien connaître le fonctionnement du corps humain ; il est nécessaire (avec QCM) à l'obtention du certificat d'aromathérapie scientifique et pratique.
Des aménagements tarifaires (remise de 350 €) avec dispense des cours d'anatomie sont disponibles pour les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, ostéopathes, sages femmes, infirmières, etc.), ainsi que pour les naturopathes, réflexologues et ceux qui ont déjà suivi le cours d'anatomie.

Contactez-nous pour obtenir le document qui vous correspond (06.45.33.75.04 ou sur planta@plantasante.fr)

Pour chaque module, nous vous conseillons d'étudier le module correspondant en anatomie avant.

Vous disposerez des vidéos enregistrées de l'ensemble des cours et des replays des webinaires (à l'exception de la journée facultative du 21 mai 2027 – Visite de la Ferme du Bien-Être).

Date		Contenu
15/01/2027	De 9h à 12h30 ; de 13h30 à 17h	Stage Aromathérapie Niveau I – jour 1 Les bases de l'aromathérapie, Historique, Définitions, espèce botanique, huile essentielle ou essence, fabrication, qualité, contrôle, conservation, Principales familles de plantes médicinales en aromathérapie, De la cueillette à la fabrication, Garanties de qualité.
16/01/2027	De 9h à 12h30 ; de 13h30 à 17h	Stage Aromathérapie Niveau I – jour 2 Règlementation de la vente des HE, Toxicité et effets indésirables des HE, Précautions d'emploi, Voies d'administration des HE : avantages et inconvénients, HE et cuisine, Classes chimiques, applications, autres familles biochimiques : atouts, précautions d'emploi, effets secondaires, 20 huiles essentielles majeures, quelques autres HE majeures, Doses.



Date			Contenu
17/01/2027	De 9h à 12h30 ; de 13h30 à 17h		Stage Aromathérapie Niveau I – jour 3 Les huiles végétales, huiles par macération, L'essentiel sur les thym, HE et les principaux systèmes physiologiques : digestif, nerveux, circulatoire, articulaire et musculaire, respiratoire..., exemples de conseils pratiques, Constituer votre trousse de secours, Pratique : Tests olfactifs autour d'une aromathèque, comment bien utiliser un inhalateur, Auto-évaluations, QCM.
35h en cours d'année		★	Module d'Anatomie (en autonomie sur toute la durée de la formation) Anatomie, physiologie et dysfonctionnements attachés à chacun des cours Etude guidée de polycopié et vidéos. (Remise pour les apprenants ayant déjà suivi ce cours ayant déjà suivi ce cours).
FEVRIER 2027		✉	Les bases de l'aromathérapie, approfondissement familles biochimiques, aller plus loin
17/02/2027	de 18h30 à 20h	💻	Webinaire de questions – réponses sur l'Anatomie
27/02/2027	De 9h à 12h30 ; de 13h30 à 17h		ORL et appareil respiratoire
23/03/2027	De 9h à 12h30 ; de 13h30 à 17h		Journée complète de questions - réponses en Webinaire Appareil digestif, circulation, dermatologie appareil urinaire, biochimie, comment remplacer une HE par une autre ; tenir compte du tempérament ; sons, parfums, exercices
AVRIL 2027		✉	La vie de la femme, gynécologie, grossesse et allaitement.
MAI 2027		✉	Syndrome métabolique, poids ; coupe faim et spas ; protocoles ; approfondissement ; installation de l'aromatologie.
21/05/2027	De 10h à 12h30 ; de 13h30 à 16h	💡	Distillation (HE et hydrolats) à la Ferme du bien être à Gérardmer à 10h et jusqu'à 16h30 environ. Facultatif et offert
JUIN 2027		✉	Système nerveux, mémoire, concentration
13/06/2027	De 9h à 12h30 ; de 13h30 à 17h		Diverses formes de douleur, troubles de l'appareil locomoteur, sport ; pratique.



Date			Contenu
23/06/2027	de 18h30 à 20h		Webinaire de questions - réponses
SEPTEMBRE 2027			Psychothérapie et propriétés psychiques de chacune des HE, affections psychosomatiques ; approche émotionnelle Olfactothérapie: les grandes méthodes franco-allemandes Chakras et énergétique, couleurs <i>Option possible : le cours d'olfactothérapie (aspects psycho-émotionnels et énergétiques) peut être prolongé en option par 2 jours exclusivement consacrés à la pratique selon la méthode Plantasanté.</i>
SEPTEMBRE 2027			Les huiles essentielles et hydrolats pour les enfants ; lesquels, comment et à quelles doses les utiliser.
22/09/2027	de 18h30 à 20h		Webinaire Questions - réponses
OCTOBRE 2027			Complémentarité Fleurs de Bach et Aromathérapie ; cuisine, soins palliatifs
10/10/2027	de 18h30 à 20h		Personnes âgées
23/10/2027	De 9h à 12h30 ; de 13h30 à 17h		Journée cas pratiques
24/11/2027	-		Mise en situation professionnelle (oral de 20 minutes entre 18h30 et 20h30; horaires exacts selon ordre de passage)

Légende :

	En présentiel
	En distanciel – Webinaire
	En distanciel ou en présentiel au choix
	Envoi de cours



Le suivi de l'exécution du programme

(Voir Procédure de Validation du Certificat)

Pour faciliter l'apprentissage et les mises en situation professionnelle, nous vous proposerons :

- Après chaque cours, des QCM d'entraînement vous seront proposés (non notés pour entraînements) et des auto-évaluations sur la base du cours correspondant, pour faciliter l'acquisition des connaissances théoriques de chaque chapitre et pour vous auto-évaluer.
- Sur les aspects pratiques, des cas concrets vous seront proposés régulièrement pour vous entraîner à l'épreuve pratique de fin de formation et parfois en groupes (entraînements ; non notés)

Procédure de validation du Certificat

L'évaluation de la formation se déroule selon les modalités suivantes :

- Exercices oraux et de mise en situation pendant les cours.
- QCM après chaque niveau.
- QCM sur les cours d'anatomie physiologie et dysfonctionnements sauf pour les personnes dispensées
- QCM et exercices d'entraînement sur 6 personnes vues 2 fois (rédiger un mini-résumé de ces cas sur 5 à 8 pages).
- Présentation d'un mémoire thématique d'aromathérapie de 5 pages minimum (sans les illustrations) avec en sus, table des matières et bibliographie sur un thème ou un dysfonctionnement sur un sujet de votre choix en lien avec l'aromathérapie à remettre dans les 3 mois après la fin du cursus. (Le mémoire sera à envoyer en version papier et à envoyer en PDF à secretariat@plantasante.fr).
- Mise en situation professionnelle
- La réussite avec 12 de moyenne au minimum à toutes les épreuves permet d'obtenir le certificat d'aromathérapie scientifique et pratique.

Il est possible de repasser 2 fois les parties d'examen non réussies dans la limite de 24 mois après la fin des cours aux dates d'examen fixées par l'école (1 fois par an). Frais de dossier 50€ TTC.

Si une épreuve est à repasser merci d'envoyer un mail à planta@plantasante.fr dans le mois qui a suivi votre examen pour demander la prochaine date qui pourra être proposée dans un intervalle de 12 mois.

Appréciation des résultats : Certificat

La validation de la formation permet l'obtention du certificat suivant :

« Certificat d'aromathérapie scientifique et pratique de l'École Plantasanté ».

**Portée du certificat et limites de l'exercice de la profession d'aromatologue**

Information sur la législation en vigueur sur les plantes de phytothérapie et d'aromathérapie en vente libre : Depuis le 11 septembre 1941, un décret du gouvernement de Vichy prévoit que seuls les herboristes certifiés avant cette date et les pharmaciens peuvent gérer une herboristerie en France dans l'état de la législation en France.

A ce jour 5 catégories de substances sont en vente libre :

- 148 plantes médicinales, suite à l'arrêté 2008-841 du 22.08.2008.
- Plus de 150 huiles essentielles.
- 60 000 compléments alimentaires à base des plantes médicinales précitées et de bien d'autres ingrédients naturel tels que vitamines, et d'oligo-éléments, minéraux, en vente et déposés à la DREETS.
- Les produits diététiques et de régime, contenant en général des plantes médicinales ou alimentaires.
- Les produits cosmétiques, de plus en plus à base de plantes médicinales et/ou d'huiles essentielles.

La législation actuelle permet à des non-médecins et des non-pharmaciens de vendre ces produits et de les conseiller, à condition de ne pas conseiller de plantes médicinales sous monopole pharmaceutique, ni de pratiquer l'exercice illégal de la médecine en diagnostiquant des maladies ou en utilisant des allégations santé relevant de l'exercice médical.

Le certificat d'aromatologue, conseiller en plantes médicinales et aromatiques de l'Ecole Plantasanté, en plein accord avec la volonté gouvernementale de libéraliser ce secteur d'activité hors monopole pharmaceutique, permet légalement de conseiller ces 5 catégories de produits.

Comme tous les instituts où est enseigné l'aromathérapie en France, l'Ecole Plantasanté ne peut délivrer de certificat d'État. Toutefois, le certificat proposé présente une valeur intrinsèque, tenant au parcours officinal de pharmacie, universitaire, de recherche et d'enseignement des animateurs de l'Ecole Plantasanté et de Christian et Elisabeth BUSSE.

L'Ecole Plantasanté fait partie des premiers **membres actifs dès 2015 du Syndicat des professionnels de la Naturopathie (SPN), seul organisme représentatif** de la profession de Naturopathe mais aussi d'autres professions de médecine non conventionnelle telles que **les aromatologues** face aux pouvoirs publics et tous les programmes sont réalisés en plein accord avec le SPN, parfaitement au fait des évolutions de la réglementation ou de la profession.



Stages pratiques d'approfondissement, cas pratiques et savoir-faire

Pendant la formation, deux stages pratiques d'approfondissement vous sont proposés. La participation à ces stages n'est pas obligatoire, mais est vivement recommandée pour asseoir vos connaissances et avoir l'opportunité de mettre en pratique vos nouvelles compétences.

En plus des contenus théoriques, des cas pratiques d'entraînements vous sont proposés tout au long du parcours pendant les cours et hors cours dans le but de développer vos savoir-faire en aromatologie.

Cas pratiques :

A l'issue de chaque session de formation, nous vous proposons de travailler sur des cas pratiques et des mises en situation professionnelles ainsi que sur des ateliers pratiques sous la forme de travaux dirigés, le tout sous la supervision d'un formateur.

Stages auprès d'un producteur et distillateur d'huiles essentielles.

Dans le cadre de ce cursus, vous pourrez réaliser un stage non obligatoire pour compléter votre formation.

Pour cela nous pouvons signer une convention de stage tripartite, merci de contacter l'École Plantasante (planta@plantasante.fr) lorsque vous souhaitez préparer ce stage.

Connaissances transversales à l'ensemble des modules

A l'issue de la formation, grâce à notre pédagogie et à notre approche globale des matières enseignées, vous serez capables de mobiliser vos connaissances et de faire des liens dans de nombreuses disciplines transversales.

**Conditions générales de rétractation, désistement, abandon, report, annulation**

L'Étudiant.e dispose d'un délai de 14 jours, à compter de la date de signature du document d'inscription pour se rétracter sans frais, à condition que ce délai couvre la période avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le délai de rétractation est limité au nombre de jours avant le début de la formation.

La demande devra être faite par email sur l'adresse : planta@plantasante.fr, ou par courrier au 2A rue du maréchal Koenig 67210 Obernai.

Conditions applicables en cas de résiliation du fait de l'Étudiant.e :

- Si la formation débute dans moins de 10 jours au moment de la demande l'Étudiant.e sera redevable de 25 % du prix de la formation.
- Si la formation a déjà débuté l'Étudiant.e sera redevable de 50 % du montant des factures restant à émettre au moment de la demande.

Les arrhes resteront acquises par l'École Plantasanté.

Toute demande de report de formation faite par l'Étudiant.e pourra être étudiée. Les mêmes règles que les désistements s'appliqueront à cette dernière. Le report pourra se faire sous réserve de la disponibilité d'une session de formation similaire ultérieure.

En cas de force majeure (refus de congé pour formation par l'employeur / perte d'emploi ou mutation entre l'inscription et le début de la formation / maladie ou décès du stagiaire, d'un proche / interruption des transports empêchant le déplacement), tout remboursement des sommes avancées se fera exclusivement sur justificatif d'indisponibilité (document à en-tête signé par l'employeur ; justificatif des transports ; certificat médical ; attestation de décès).

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté :

- Si la formation n'a pas encore débuté, le remboursement de l'intégralité des prestations payées et non réalisées sera effectué.
- Si la formation a déjà débuté, il vous sera proposé le remboursement des sommes avancées seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- Si la formation est reportée à une date ultérieure après votre inscription, un remboursement de l'intégralité des prestations payées sera possible, ou l'école conservera cette somme pour vous permettre de participer à une session ultérieure au programme identique ou valable pour toute autre formation.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.



Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception de votre dossier complet, avec réception des arrhes d'un montant de 370 €.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **Inscription Individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **1850.00 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation. Ce montant comprend les arrhes d'un montant de **370 €** à l'inscription, puis **mensualisation** (selon échéancier plus bas, voir pour le montant des mensualités).

- Le tarif « **Convention de Formation Professionnelle** » :

Le tarif conventionnel est de 2950.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.



Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté

À remplir uniquement si la formation est financée par un tiers :

Formation Aromathérapie Intensive niveaux I à IV 2027 financée par :

Nom – Prénom : _ _ _ _ _

1850,00 € net de taxes au total selon contrat :

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **ARO04** suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :

BNP PARIBAS OBERNAI (01387)

19 RUE DU MARCHE

67210 OBERNAI

RIB : 30004 01387 00010091956 70

IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670

BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

1850,00 € net de taxes

Soit 188 heures de formation



Échéancier de paiement

Lors de l'inscription, vous vous engagez à verser 370€ d'arrhes.

Le règlement de la formation est ensuite prévu selon l'échéancier suivant :

Échéances entre le 1er et le 5 du mois

Arrhes lors de l'inscription : 370,00 €

	Date	Montant
Échéance 1	01/01/2027	134,60 €
Échéance 2	01/02/2027	134,54 €
Échéance 3	01/03/2027	134,54 €
Échéance 4	01/04/2027	134,54 €
Échéance 5	01/05/2027	134,54 €
Échéance 6	01/06/2027	134,54 €
Échéance 7	01/07/2027	134,54 €
Échéance 8	01/08/2027	134,54 €
Échéance 9	01/09/2027	134,54 €
Échéance 10	01/10/2027	134,54 €
Échéance 11	01/11/2027	134,54 €

Total Formation : 1850 €

NB : Pour des raisons pratiques, il est préférable d'opter pour un règlement par virement bancaire. Toutefois, si vous le préférez, il est également possible de **régler par chèque, ou en espèces**, en respectant les échéances ci-dessus. Par ailleurs, il est également possible de régler votre formation en avance, par année, ou par trimestre par exemple.



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles

www.plantasante.fr

Devis de la formation Aromathérapie Intensive niveaux I à IV 2027

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 188 heures de formation.

Tarif : 1850.00 € net de taxe



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**
ECOLE PLANTASANTE
2A rue du Mal Koenig
67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

- **Cocher la case suivante :**

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« **Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus** »

Signature :

Signature de Christian BUSSER, ou
Elisabeth BUSSER
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 370 € d'arrhes à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).